

**MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE  
DIRECTION GENERALE DE L'ELECTRICITE**

**COMMUNIQUE RELATIF A LA FOURNITURE DE L'ELECTRICITE DE  
FEVRIER A MAI 2010**

CHER(ES) CLIENT(ES),

La Direction Générale de l'Electricité du Ministère des Mines et Energie informe la population que suite à une avarie survenue sur un groupe important du parc de production du réseau électrique ivoirien, la fourniture de l'électricité pourrait être perturbée sur l'ensemble du territoire de février à mai 2010.

Tous les moyens sont mis en œuvre actuellement afin de réduire la durée de ces perturbations.

En attendant le retour à une situation normale, la Direction Générale de l'Electricité invite toute la population à adopter une conduite d'économie d'énergie à travers la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Eteindre toutes les enseignes à caractère décoratif, en particulier les guirlandes lumineuses,
- Arrêter les appareils et équipements électriques non indispensables,
- Sensibiliser dans son entourage les personnes à adopter un comportement d'économie d'énergie (Réduction de l'éclairage; Eteindre les lumières dans les pièces vides ; Ne pas ouvrir trop souvent les réfrigérateurs ; Fermer entièrement les locaux climatisés ; Arrêter tous les équipements électriques des bureaux à la fin des heures de travail ; Ne pas laisser ses appareils électriques en mode veille; ...)

La Direction Générale de l'Electricité s'excuse auprès des populations des désagréments que cette situation pourrait causer et rassure que tous les acteurs du secteur de l'électricité sont mobilisés pour le retour rapide à une situation normale.

Le Directeur Général de l'Electricité  
SIMON Eddy